
Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination d'un membre du jury chargé de la délivrance du diplôme de géomètre-expert immobilier

A.Gt 20-03-2008

M.B. 18-04-2008

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté du 21 décembre 1951 modifiant l'arrêté royal du 18 mai 1936 concernant les dispositions relatives à l'exercice de la profession de géomètre-expert immobilier, notamment son article 1^{er};

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 juillet 2000 portant nomination des Président et Membres du jury chargé de la délivrance du diplôme de géomètre-expert immobilier,

Arrête :

Article 1^{er}. - Est nommé membre du jury chargé de la délivrance du diplôme de géomètre-expert immobilier, en remplacement de Mme Jacqueline Dirix, professeur à l'Athénée royal à Lessines, démissionnaire :

- M. Francis Drapier, professeur à l'Athénée royal à Ath.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 15 mai 2008.

Bruxelles, le 20 mars 2008.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET